

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 OCTOBRE 2013

**Présents :** MM. PALENGAT Philippe, MAGENDIE Michel, Mme CAPDEVIELLE Lucie, M. LADEVEZE Thierry, Mmes LARROUTUDE Marie, MATRAS Mireille, MM. PICOURLAT Jean-Luc, CAZENAVE Pierre-Alexandre, PORTALET Gabriel, LEBLOND Didier

**Absents :** MM. MORGADO Patrick, ABADIE Joël

**Excusés :** M. DE SOUSA Helder qui donne procuration à M. MAGENDIE Michel, M. IVANAJ Anton M qui donne procuration à Mme MATRAS MIREILLE

### **CONTRAT DE TERRITOIRE**

Le contrat de territoire constitue la concrétisation de l'engagement du Département auprès de l'ensemble des collectivités locales afin de soutenir les projets de développement des territoires.

Sa mise en œuvre se fera progressivement au cours des quatre années du contrat.

Le département délibèrera sur chaque projet inscrit au contrat au fur et à mesure de leur avancée. Un projet inscrit au contrat sera présenté en Commission Permanente pour délibération seulement s'il est prêt à démarrer, soit sur présentation des ordres de services, ou de tout autre document prouvant un démarrage imminent des travaux.

En ce qui concerne plus particulièrement la commune de Gabaston, le contrat de territoire élaboré est le fruit d'une concertation entamée lors de la première conférence de territoire, le 11 mars dernier, suivie par la seconde conférence le 4 juillet par les négociations entre le Président du Conseil Général et le Maire.

Ainsi, feront l'objet du contrat de territoire les projets suivants :

- Construction d'une cantine scolaire – coût estimatif du projet 260 961,00 €, taux prévisionnel 20% pour un montant prévisionnel du Conseil Général de 52 192,00 €
- Aménagement de la salle multi-activités – coût estimatif du projet 200 000,00 €, taux prévisionnel 25% pour un montant prévisionnel du Conseil Général de 50 000,00 €
- Réfection de la toiture de l'école 2<sup>ème</sup> phase – coût estimatif du projet 33 768,00 €, taux prévisionnel 25% pour un montant prévisionnel du Conseil Général de 8 442,00 €
- Aménagement de l'ancien presbytère en 2 logements locatifs – coût estimatif du projet 150 000,00 €, taux prévisionnel 6% pour un montant prévisionnel du Conseil Général de 9 000,00 €
- Extension du cimetière – coût estimatif du projet 70 000,00 €, pour mémoire en vue d'un avenant
- Programme voirie communale 2013 – coût estimatif du projet 33 894,00 €, taux prévisionnel 50% pour un montant prévisionnel du Conseil Général de 16 947,00 €
- Programme voirie communale 2014 – coût estimatif du projet 33 894,00 €, taux prévisionnel 50% pour un montant prévisionnel du Conseil Général de 16 947,00 €
- Programme voirie communale 2015 – coût estimatif du projet 33 894,00 €, taux prévisionnel 50% pour un montant prévisionnel du Conseil Général de 16 947,00 €
- Programme voirie communale 2016 – coût estimatif du projet 33 894,00 €, taux prévisionnel 50% pour un montant prévisionnel du Conseil Général de 16 947,00 €

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de territoire tel qu'il lui a été présenté.

**APPROUVE** les plans de financement des projets pour l'année 2013.

**CHARGE** Monsieur le Maire de déposer les demandes de subvention afférentes aux projets indiqués.

Voté à l'unanimité

### **DEMANDE D'ACQUISITION TRONCON DE CHEMIN**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une d'acquisition d'un tronçon du chemin rural dit « des Touyas de Bourau » longeant les parcelles D2 n°316 en cours d'acquisition par M. LADEVEZE Thierry et n° 3015 lui appartenant déjà.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**DECIDE** De vendre à Monsieur LADEVEZE Thierry un tronçon du chemin rural dit « des Touyas de Bourau »

**FIXE** Le prix de vente à 1,50 € le m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à cette opération.

Etant précisé que M. LADEVEZE Thierry, Adjoint au Maire, intéressé à la présente délibération, ne prend pas part au vote.

Voté à l'unanimité

### **MISE A DISPOSITION EMPLOYE COMMUNAL**

La commune de SEDZERE propose de signer avec la commune de GABASTON une convention de mise à disposition d'un employé communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas signer de convention de mise à disposition avec la commune de SEDZERE.

### **DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'une décision modificative du budget doit être prise afin de régulariser les dépenses concernant les travaux de création d'une nouvelle cantine scolaire ainsi que celles concernant les intérêts des emprunts

Régularisation nouvelle cantine scolaire			
21318	Op 19	Autres Bâtiments Publics	+ 14 700 €
2152	Op 13	Installation de voirie	- 14 700 €
Régularisation emprunts			
66111		Intérêts réglés à l'échéance	3 374 €
6419		Remboursement sur rémunération du personnel	574 €
74834		Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	2 800 €

Voté à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.